

Amendement n°1 : "Corbas, Ville Sûre pour les Populations LGBT+"

Mesdames, Messieurs les élus,

Le droit d'amender est inhérent au pouvoir de délibérer des conseillers municipaux.

Considérant les droits fondamentaux des personnes LGBT+ tels que consacrés par les traités et les conventions internationales ;

Considérant que les personnes LGBT+ continuent de faire face à des violences et des discriminations, tant dans l'espace public que dans la sphère privée, et que ces violences, souvent sous-déclarées, ont des conséquences graves sur leur bien-être et leur sécurité ;

Considérant que la Ville de Corbas a la volonté d'assurer à tous ses habitants, indépendamment de leur orientation sexuelle ou identité de genre, une protection égale et une vie sans violence ni discrimination ;

Il est proposé d'ajouter à la résolution les éléments suivants :

1. **Déclarer Corbas "Ville Sûre pour les Populations LGBT+",** et s'engager à mettre en œuvre des politiques publiques visant à lutter contre toute forme de violence et de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.
2. **Assurer l'égalité de traitement** des habitants LGBT+ en tant qu'employés publics, en prévenant les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans le monde du travail et en garantissant un environnement respectueux et sûr.
3. **Promouvoir une communication visuelle et institutionnelle inclusive** qui valorise la diversité des identités de genre et orientations sexuelles, tout en évitant les stéréotypes et les discriminations.
4. **Prendre systématiquement en compte les enjeux liés à la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre** dans les projets d'aménagement urbain et la gestion de l'espace public, afin de créer des lieux où chacun se sent en sécurité.
5. **Favoriser l'organisation d'actions sanitaires et sociales** en faveur des personnes LGBT+, notamment en lien avec des associations locales et nationales, pour soutenir leur accès à la santé, au logement et à l'emploi sans discrimination.
6. **Mettre en œuvre des politiques éducatives inclusives** et lutter contre le harcèlement homophobe et transphobe dans les établissements scolaires et autres lieux de socialisation.
7. **Former les services publics** à l'écoute des populations LGBT+, au respect de la diversité des usagers, et à la prise en charge des personnes victimes de discriminations ou de violences liées à leur orientation sexuelle ou identité de genre.
8. **Veiller à la sécurité des personnes LGBT+ dans l'espace public et numérique,** en travaillant en partenariat avec les forces de sécurité pour prévenir et sanctionner les comportements de harcèlement, de violence et de discrimination.
9. **Organiser des événements de sensibilisation et de solidarité** à l'échelle locale, impliquant les associations LGBT+, les institutions et les citoyens, afin de promouvoir l'inclusion et le respect des différences.
10. **Évaluer et enrichir ce plan d'actions** chaque année, en concertation avec les acteurs concernés, pour garantir une amélioration continue des conditions de vie des populations LGBT+ à Corbas.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER cet amendement et de modifier la résolution en conséquence

Le groupe Droite Républicaine, Centre et Société Civile